



Allocution prononcée la 11 novembre 2011 lors du rassemblement pacifiste à Escaudain à l'invitation de la Libre Pensée.

Mesdames, messieurs, chers amis,

Nous sommes ici, comme l'a exprimé l'intervenant précédent, pour rappeler une page douloureuse de l'histoire de notre pays. Dès le mois de septembre 1914, Joffre, confronté à de nombreux cas de paniques et de mutilations volontaires, décida de créer des conseils de guerre spéciaux, ou cours martiales, chargés de juger de manière expéditive les crimes militaires, comme les désertions, les refus d'obéissance et les abandons de poste en présence de l'ennemi. Cela a conduit à l'exécution de centaines d'hommes, fusillés pour l'exemple de 12 balles françaises dans la peau et cette estimation de 600 fusillés pour l'exemple ne prend pas en compte les exécutions sommaires.

Des lâches, des déserteurs, des traîtres à la patrie ? Non, simplement des hommes de chair et de sang qui ont voulu tourner le dos à la boucherie, parce qu'ils ne pouvaient plus supporter cette tuerie, ces sacrifices inutiles ou les ordres inhumains qui leur étaient donnés. Une désobéissance à l'autorité militaire qui était en fait une obéissance à la vie.

La famille du soldat fusillé pour l'exemple était doublement touchée par le deuil. La honte d'avoir eu un frère, un père, un époux condamné pour sa lâcheté était très difficile à supporter.

Des réhabilitations ont eu lieu au compte goutte grâce à des associations parmi lesquelles la Ligue des Droits de l'Homme et du citoyen qui s'y est attaqué dès 1916. La première fois qu'un Premier ministre, Lionel Jospin, avait exprimé l'idée de réhabilitation, en 1998, elle avait suscité de vives polémiques et s'était heurtée au refus de Jacques Chirac. Depuis, dans son discours de Douaumont le 11 novembre 2008, le président Sarkozy l'a reprise en partie à son compte, et, un an plus tard, à l'Arc de Triomphe, il a évoqué de nouveau les « fusillés pour l'exemple qui attendent encore qu'on leur rende justice ».

Alors qu'attend-on pour rendre leur dignité aux centaines de familles qui ont été touchées par cette ignominie ? Aujourd'hui, seules quelques communes ou collectivités locales ont pris des mesures de mémoire.

De manière non exhaustive :

- Le Conseil général du département de l'Aisne a adopté à l'unanimité le 16 avril 2008 un vœu demandant aux autorités françaises de reconnaître les soldats condamnés pour l'exemple comme des soldats de la Grande Guerre à part entière et à inscrire leurs noms sur les monuments aux morts.
- En octobre 2008, le conseil général du Doubs délibère à l'unanimité pour demander une réhabilitation générale.
- En novembre 2009 à Fleury devant Douaumont, une stèle en mémoire de 2 officiers exécutés a été inaugurée en présence du Préfet mais contre l'avis du maire de Verdun qui s'inquiétait du risque de l'émergence « d'un pacifisme irresponsable et d'un antimilitarisme primaire ».

- La LDH de Corse a réussi, quant-à elle, à aller beaucoup plus loin : elle a obtenu de l'Assemblée de Corse l'adoption à l'unanimité d'une motion demandant la réhabilitation des soldats fusillés pour l'exemple pendant la première guerre mondiale et du Recteur l'autorisation de faire diffuser dans les collèges et lycées le film Fucilati in prima ligna qui retrace l'histoire de ces soldats corses de la première guerre mondiale fusillés pour l'exemple, comme bon nombre de leurs camarades, pour s'être opposés à la boucherie et à l'absurdité de la guerre..

C'est à cela que la Fédération du Nord de la Ligue des Droits de l'Homme va travailler dès aujourd'hui. Nous allons demander aux communes de notre département de suivre l'exemple des communes et collectivités qui l'ont déjà fait et de se prononcer officiellement pour la réhabilitation de tous les fusillés pour l'exemple.

Les Anglais ont procédé à un « pardon » général à tous leurs fusillés pour l'exemple de la grande guerre. Récemment une loi allemande a porté amnistie pour les déserteurs de la Wehrmacht pendant la seconde guerre mondiale. La France ne pourrait que s'enorgueillir de suivre le même chemin, et cela sans attendre le 100^{ème} anniversaire de 1914 ou de 1918.

Pour la Fédération du Nord de la Ligue des Droits de l'Homme,

Le Président,

Guy Fournier.